ART. 5 N° CL138

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º CL138

présenté par Mme Valetta Ardisson, Mme Lardet, M. Blanchet, M. Trompille et Mme Mauborgne

ARTICLE 5
À l'alinéa 8, après le mot :
« écrit »,
insérer le mot :
« ou ».
EXPOSÉ SOMMAIRE
Il s'agit d'un critère alternatif.
Cela simplifie la compréhension.